

**Les religions étrangères à Rome dans la période impériale : entre atouts et danger.**

**Robert Adama SÈNE**  
[robertadsene@gmail.com](mailto:robertadsene@gmail.com)

&

**Sergino Paolo César DIEDHIOU**  
[dabanino@gmail.com](mailto:dabanino@gmail.com)  
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

**Résumé :** Lors de l'extension de Rome en empire, beaucoup de cultes religieux étrangers avait envahi la métropole. Mais contrairement à bien d'autres éléments culturels empruntés aux peuples soumis, la question de l'intérêt de ces cultes pour le peuple romain en général et pour l'État en particulier était objet de polémique. Si, d'une part, ils semblaient mieux répondre aux attentes spirituelles du peuple, d'autre part, ils étaient parfois considérés comme une menace pour la sauvegarde du patrimoine socioculturel, jadis considéré comme pilier du pouvoir romain.

**Abstract:** During the extension of Rome in Empire, many foreign religious cults had invaded the metropolis. But unlike many other cultural elements borrowed from subject peoples, the question of the interest of these cults for the Roman people in general and for the State in particular was the subject of controversy. If, on the one hand, they seemed to better meet the spiritual expectations of the people, on the other hand, they were sometimes seen as a threat to the safeguarding of the socio-cultural heritage, once considered a pillar of Roman power.

**Mots clés :** religion, cultes, Étrangers, influence, Rome.

**Keywords:** religion, cults, Foreigners, influence, Rome.

## Introduction

Actuellement la pratique des religions constitue l'une des problématiques les plus délicates auxquelles sont confrontés les hommes. Exigeant une orthodoxie et orthopraxie qui ne laissent presque pas place à l'esprit critique, les religions incitent à des intolérances allant du mépris à la violence physique. Mais quand on fait un saut dans l'histoire, comme il en était à Rome, il semble que ce domaine était flexible au point de s'ouvrir aux cultes étrangers. C'est ainsi que, sous la Royauté et sous la République, la religion romaine s'enrichira des cultes sabins et étrusques ; sous l'Empire, des cultes orientaux et du christianisme. Aussi, restait-elle l'une des religions les plus syncrétistes de l'Antiquité.

Cependant, quel que soit le niveau de réceptivité d'une religion, ses adeptes, dans le souci de sauvegarder sa pureté originelle, n'intègrent pas tous les cultes étrangers. Parti de ce constat, on peut se demander comment les Romains appréciaient réellement les cultes étrangers. Sachant que ces derniers s'étaient multipliés à l'époque impériale, il nous importe de savoir quelle était la position de l'État romain sur la problématique de leur propagation.

Ce travail reposera sur deux axes : d'abord, en quoi les cultes étrangers constituaient un avantage pour Rome ; ensuite comment pouvaient-ils représenter un danger ?

### 1. Les religions étrangères : un atout pour l'empire

Le contact avec les peuples orientaux va offrir de nouvelles orientations religieuses aux citoyens romains. En effet la religion païenne de l'empire romain ne permettait pas à l'homme de réfléchir sur la vie de l'Au-delà et offrait peu de spiritualité à ses fidèles.<sup>1</sup> Fort de ce constat, Franz Cumont dit d'ailleurs que : « Le culte des dieux de Rome était un devoir civique, celui des dieux étrangers est l'expression d'une foi personnelle. »<sup>2</sup>

En fait, les cultes orientaux introduisaient dans leurs pratiques religieuses les notions de salut et d'eschatologie développées antérieurement dans les écoles philosophiques

---

<sup>1</sup> D'une part, la religion traditionnelle romaine constituait une relation d'intérêt implicite entre les dieux et les hommes. Les premiers avaient pour rôle de protéger la cité et les seconds de leur témoigner une reconnaissance en érigeant des temples et en instituant des cultes pour eux. C'est pourquoi une quelconque entreprise militaire ou politique ne devait se faire sans consulter les augures qui étaient chargés de vérifier l'avis des dieux. D'autre part, le caractère civique de la religion romaine semble ôter à cette dernière toute sa spiritualité, toute son émotion, toute la foi qu'on devrait y trouver ; car elle était régie par l'État qui l'imposait à tous.

<sup>2</sup> Cumont Franz, 1963, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, p. 40-41.

platoniciennes. Ils ont, en leur sein, des rituels initiatiques<sup>3</sup> qui fascinaient beaucoup de citoyens romains lassés par la monotonie de leur religion civique et de leur tradition vieillissante. La plupart de ces cultes à mystères, parce qu'ils offraient une profonde intimité avec le divin, semblaient mieux répondre aux attentes des hommes et ce, dans différents domaines.

### 1.1. Avantages sociaux

Les cultes importés contribuaient activement à l'affermissement des liens entre les citoyens. Leur célébration et les fêtes qui les accompagnaient étaient l'occasion de grands rassemblements durant lesquels tout le peuple, sans distinction de classe sociale, se réunissait autour d'une divinité. Il en était ainsi de la *Lavatio* de la *Magna Mater*, une cérémonie en l'honneur de Cybèle.<sup>4</sup> L'engouement qu'elle suscitait était dû non seulement à la ferveur des processions animées<sup>5</sup>, mais aussi à l'organisation des jeux qui faisaient suite à sa célébration.<sup>6</sup> Faisant allusion à l'aspect fédérateur de cette fête, Ridha Kaabia écrit : « La fête de la *lavatio* pourrait donc avoir des dimensions intercommunautaires (au sens civique du mot) et

<sup>3</sup> Les adeptes des cultes d'Isis, de Cybèle, de Mithra... formaient des cercles fermés auxquels on n'accédait qu'après plusieurs étapes d'initiation. Par exemple, on devait subir les épreuves du marquage au fer ardent et des jeûnes avant d'être adeptes du mithriacisme (Tertullien, *Les Prescriptions contre les hérétiques*, XL, 4)

<sup>4</sup> Il s'agit d'une cérémonie de purification de la statue de la déesse pour obtenir la pluie. Cybèle, *Magna Mater*, la grande Mère des dieux est d'origine phrygienne. Son nom phrygien est « *kubeleya* » qui passe en grec « *κωβέλη* ». Elle est assimilée chez les Grecs à Rhéa (Déméter) et chez les Romains à Cérès. Cybèle serait introduite à Rome vers 205 avant J-C, quand le bétyle noir (un aérolithe), symbolisant la déesse, fut transporté de Pessinonte (en Asie mineure : Turquie actuelle) à Rome, puis installé sur le Palatin suivant les prophéties des livres sibyllins pendant la deuxième guerre punique. Quelques auteurs latins ont dans leurs œuvres évoqué l'introduction de la *Magna Mater* à Rome et on peut deviner, à partir de leurs écrits, l'importance que revêtait ce culte sur le plan social et politique à Rome. Voir Tite-Live, *Ab urbe condita*, liber XXIX, 14 ; Ovide, *Fastes*, livre IV.

<sup>5</sup> Saint Augustin lui-même, pendant sa jeunesse, avait été dans cette foule de spectateurs et d'admirateurs de la *lavatio* de Cybèle. Il témoigne qu'il était attiré par la musique et les jeux ; c'est pourquoi il écrit :

*Veniebamus etiam nos aliquando adulescentes ad spectacula ludibriaque sacrilegiorum, spectabamus arrepticios, audiebamus symphonicos, ludis turpissimis qui diis deabusque exhibebantur, oblectabamur, Caelesti virgini et Berecynthiae matri omnium.*

Traduction : Pendant notre jeunesse, nous nous rendions quelque fois à ces spectacles ridicules de ces profanateurs, nous contemplions les possédés, nous écoutions les musiciens, nous prenions plaisir à assister à ces jeux très honteux qui étaient organisés pour les dieux et les déesses, la vierge *Caelestis* et Cybèle, la mère de tous les dieux. Voir, *La Cité de Dieu*, livre II, chapitre IV.

<sup>6</sup> Voir Tite-Live, *Ab urbe condita*, liber XXIX, 14. : *Eae per manus, succedentes deinde aliae alii, omni obviam effusa civitate turibulis ante ianuas positis qua praeferebatur atque accenso ture precantibus ut uolens propitiaque urbem Romanam iniret, in aedem Victoriae quae est in Palatio pertulere deam pridie idus Apriles ; isque dies festus fuit. Populus frequens dona Deae in Palatium tulit, lectisternumque et ludi fuere, Megalesia appellata.* Traduction : « Celles-ci se passaient ensuite la déesse, de main en main, les unes aux autres, au moment où toute la cité se répandait sur son chemin, après avoir placé des brûle-parfums devant les portes là où on la transportait et avec de l'encens allumé, ils la priaient d'entrer de bon gré et favorable dans la ville de Rome, elles la portèrent au temple de la Victoire qui se trouve sur le Palatin, la veille des Ides d'avril ; et ce jour resta férié. Le peuple nombreux apporta au Palatin des offrandes à la déesse, et il y eut un lectisterne et des jeux appelés les Mégalésiens. »

permettrait de fixer des liens entre les citoyens de plusieurs communes voisines de Carthage ».<sup>7</sup>

Ce rituel autour de la *Magna Mater* exigerait même l'arrêt de toutes les activités pour que toute la communauté soit une derrière Cybèle. Comme en témoigne Ovide, même les litiges et les procès étaient temporairement suspendus à cette occasion (*et fora Marte suo litigiosa vacent.*)<sup>8</sup> Il en ressort que ces cultes pouvaient favoriser la communion entre les citoyens et la cohésion sociale.

Ils pouvaient aussi constituer un nouvel espoir pour les Romains. Si la déesse égyptienne Isis<sup>9</sup> a trouvé une place dans le panthéon romain, c'est en partie en raison de sa qualité de porteuse de chance.<sup>10</sup> Cet attribut lui a ainsi valu d'être vénérée par les marins romains comme la déesse de la fortune, de la mer et du voyage. D'ailleurs deux fêtes annuelles lui étaient consacrées. D'abord il y avait le *Navigium Isidis*, une fête qui rassemblait de nombreux fidèles et spectateurs. Elle marquait l'ouverture de la navigation dans la méditerranée après l'hiver. Ensuite il y avait l'*inventio Osiridis*<sup>11</sup> ou *Isia* qui était célébrée de la fin du mois d'octobre au début du mois de novembre ; c'était aussi l'occasion de grands rassemblements devant le rituel rappelant la résurrection d'Osiris par sa sœur Isis.

<sup>7</sup> Kaabia Ridha, 2015, « La fête publique de la *lavatio* de la *Magna Mater* à Carthage d'après Augustin (*De Civitate Dei*, II,4) » in : Colloque : *Le cérémonial dans les sphères politiques et religieuses à travers les âges*, Tunis, 19-21, p. 116

<sup>8</sup> Ovide, *Fastes*, livre IV, [185-190] ; source électronique : Itinera Electronica

<sup>9</sup> Isis serait introduite en 80 après la victoire de Sylla en Grèce et en Asie mineure. Il aurait aussi participé à l'introduction de la déesse égyptienne à Rome pour avoir été protégé par celle-ci lors du siège de Rhodes par Mithridate en 88 ; la déesse ayant détruit par le feu les tours de siège du souverain pontique. Voir Appien, *Mithridate*. 27, Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, VII, 3, 8. Sur l'évocation du personnage canin faisant allusion au masque d'Anubis, voir Appien, *Bellum civile*, IV, 47.

<sup>10</sup> Apulée, *Métamorphoses*, XI, 5. Par l'invocation que Lucius fait à la déesse, la toute puissante d'Isis est mise en relief ainsi que sa célébrité chez tous les peuples de la terre. Et après la prière de ce dernier la déesse apparaît en disant : *En adsum tuis commota, Luci, precibus, rerum naturae parens, elementorum omnium domina, saeculorum progenies initialis, summa numinum, regina manium, prima caelitem, deorum dearumque facies uniformis, quae caeli luminosa culmina, maris salubria flamina, inferum deplorata silentia nutibus meis dispenso: cuius numen unicum multiformi specie, litu uario, nomine multiugo totus ueneratur orbis.*  
Traduction :

« Je viens à toi, Lucius, émue par tes prières. Je suis la Nature, mère de toutes choses, maîtresse des éléments, principe originel des siècles, divinité suprême, reine des Mânes, la première entre les habitants du ciel, type universel des dieux et des déesses. L'Empyrée et ses voûtes lumineuses, la mer et ses brises salubres, l'enfer et ses silencieux chaos, obéissent à mes lois : puissance unique adorée sous autant d'aspects, de formes, de cultes et de noms qu'il y a de peuples sur la terre. »

<sup>11</sup> L'*inventio Osiridis* était une cérémonie qui avait lieu à la fin du mois d'octobre ou au début de novembre. Cette cérémonie rappelle le départ d'Isis sur le Nil à la recherche des morceaux de son mari Osiris tué par Seth. Ce dernier avait découpé le corps de son frère en quatorze morceaux avant de le jeter dans le Nil. Isis se chargea donc de retrouver les morceaux, de reconstituer le corps et de le ressusciter. Pour des informations sur cette fête, voir Henri Stern « La date de la fête d'Isis du mois de Novembre à Rome. » In : Comptes rendus des séances de l'Académie et des Inscriptions et Belles-Lettres, N.1, 1968. pp. 43-50.

Outre ces avantages, certains cultes étaient intégrés à Rome surtout pour leur valeur éducative, c'est le cas du mithriacisme. En effet ce culte était en accord avec les principes de la *fides*, (amour de la patrie et loyauté au prince) et de la *virtus* (courage), valeurs caractéristiques de la romanité. Aussi permettait-il aux citoyens, plus particulièrement aux soldats, de renouer avec le *mos majorum*<sup>12</sup>, jadis tombé en désuétude. Ainsi Robert Turcan, pour avoir estimé l'importance de ce culte chez le Romain, dira :

Le mithriaste est comme le stoïcien, partout chez lui dans l'univers et dans la société, notamment dans la société romaine impériale et cosmopolite, où la fidélité au prince et la conscience de servir, chacun à son poste, s'accordaient foncièrement avec une religion de "soldats" et du serment, *sacramentum*.<sup>13</sup>

Dès lors, nous pouvons penser que la rigueur et l'attachement de Néron à l'art militaire lui venaient de son initiation au culte de Mithra. Parce que façonné dans cette discipline, le roi parthe Tiridate l'aurait, selon Pline l'Ancien, surnommé Mithra<sup>14</sup>. De son côté, Tertullien estime que si certains soldats étaient dévoués de manière aveugle à la discipline militaire, c'est à cause de leur initiation au mithriacisme.<sup>15</sup>

## 1.2. Avantages politiques

À Rome, le culte public était organisé par l'État lui-même, et ce, pour son propre bien et pour préserver la paix avec les dieux (*pax deorum*), garants de la sécurité et la protection de la cité. L'État avait un œil sur les pratiques religieuses, c'est pourquoi Cicéron rappelle en ces termes la législation en vigueur concernant les cultes étrangers : *separatim nemo habessit deos neve novos neve advenas nisi publice adscitos ; privatim colunto* (Que personne n'ait des dieux à part, ni n'adore en privé des dieux nouveaux ou étrangers, s'ils ne sont admis par l'État)<sup>16</sup>. Il faut comprendre par-là que tant que la présence d'une religion étrangère ne constituait pas une menace publique, elle pouvait être tolérée.

Or on peut s'apercevoir que la présence de certains cultes étrangers, loin de déranger la quiétude de l'État, avait plutôt apporté une certaine sécurité politique. D'après Tite-Live,

<sup>12</sup> - Le *mos maiorum* était le fondement même de l'État romain et constituait pour les citoyens une identité culturelle, religieuse et politique.

<sup>13</sup> Robert Turcan, *Les religions orientales*, p.234.

<sup>14</sup> Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXX, 18.

<sup>15</sup> Tertulien, *De la couronne du soldat*, XV, 3-4.

<sup>16</sup> Cicéron, *Des lois*, livre II, chapitre 8. *Itinera electronica* : [http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/cicero\\_loisII/lecture/2.htm](http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/cicero_loisII/lecture/2.htm)

c'est dans les dernières années de la deuxième guerre punique que la venue de Cybèle se faisait imminente. Elle était censée garantir la victoire de Rome sur Carthage ; c'est pourquoi c'est le sénat lui-même qui se chargea de l'importation de cette déesse dont l'importance pour les Romains lui valut le titre de *Magna Mater omnium deorum* (la grande Mère des dieux). Dès l'instant où cette institution publique prit les choses en main pour le voyage de la déesse de Pessinonte à Rome, cet acte devint politique et public puisqu'il y allait de l'intérêt du peuple. D'ailleurs la statue de Cybèle était tellement sacrée aux yeux des Romains qu'il fallait trouver le citoyen le plus digne pour l'accueillir.<sup>17</sup>

Dans la mentalité romaine, la présence de la déesse était donc salutaire.<sup>18</sup> En effet, ayant beaucoup souffert lors de la deuxième guerre punique, Rome n'avait d'autre solution que de se fier à la prophétie des livres sibyllins, prophétie selon laquelle l'introduction de Cybèle à Rome assurerait la victoire sur l'ennemi<sup>19</sup>. Ainsi on peut même se permettre de croire que la décision du sénat de mener désormais la guerre en Afrique était davantage motivée par cette présence de Cybèle.

Par ailleurs, si le mithriacisme n'a jamais été une religion officielle de l'empire, il bénéficia cependant de la bienveillance de plusieurs empereurs, car aucun édit ou aucune restriction venant des autorités impériales n'a été mentionné contre ce culte avant l'avènement de Théodose.<sup>20</sup> Et puisque cette religion orientale avait gagné le corps militaire et l'élite de l'armée, il n'est pas fortuit de voir certains empereurs s'y attacher. Aussi dans leur politique prenaient-ils en compte la nécessité d'intégrer ce culte dans la cité non pas de façon officielle mais plutôt de façon privée. Quel intérêt alors de protéger une religion dont les pratiques restaient secrètes et initiatiques ?

<sup>17</sup> Il s'agissait de Publius Cornelius Scipio Nasica (Voir Tite-Live, *Ab Urbe Condita*, liber XXIX, chapitre 14 : *P. Scipionem Cn- filium eius qui in Hispania ceciderat, adulescentem nondum quaestorium, iudicauerunt in tota ciuitate uirum bonorum optimum esse*).

<sup>18</sup> D'après Tite-Live, la prophétie des livres sibyllins découverte par les décemvirs et les révélations d'Appolon Pythien ont donné un grand espoir de victoire sur Carthage : *itaque quo maturius fatis ominibus oraculisque portendentis sese uictoriae compotes fierent, id cogitare atque agitare quae ratio transportandae Romam deae esset...*, Chap. 14. Itinera Electronica : <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/Tite-LiveXXIX/lecture/2.htm>

<sup>19</sup> Tite-Live, *Ab Urbe Condita*, liber XXIX, 10, 4.

<sup>20</sup> - C'est avec Théodose 1<sup>er</sup> que les religions étrangères considérées comme païennes furent ébranlées par l'édit du 24 février 391. En effet l'édit interdisait les sacrifices et les pratiques des cultes païens et sanctionnait quiconque s'y livrait d'un châtement. Celui du 16 juin 391 reprenait littéralement l'édit du 24 février en interdisant les cultes païens dans les temples, entraînant de fait une volonté implicite de supprimer les temples. Quant au décret du 8 novembre 392, il s'attaque non seulement aux rituels mais aussi au culte privé païen Cf. *Codex theodosianus*, XVI, 10,10 ; XVI,10,11 ; XVI, 10,12.

Comme nous l'avons précisé tantôt, le mithriacisme, qui avait gagné le corps militaire, devenait une religion d'unité et assurait quelque peu une stabilité politique et militaire. En effet, les soldats romains y retrouvaient parfaitement leur identité.<sup>21</sup> Au temps des tétrarques, le mithriacisme avait bien pris racine à Rome. Vu son importance aux yeux du peuple, les dirigeants en avaient fait un instrument de propagande. Pour eux, Mithra était le *Fautor imperii sui*<sup>22</sup> (le protecteur de l'empereur lui-même). Par ce stratagème, ils pouvaient facilement s'attirer la loyauté des soldats romains dans une période où les manigances politiques étaient assez récurrentes au sein de l'élite impériale. D'ailleurs l'empereur Aurélien, dans sa politique religieuse, aurait élevé Mithra au rang de *Sol invictus* (Soleil invaincu) et rendu son culte public. Autour de ce culte, tous les citoyens de l'empire devaient se réunir sans abandonner leurs religions originelles.<sup>23</sup>

### 1.3. Avantages religieux

Le premier avantage des cultes étrangers est qu'ils contribuaient, par le phénomène du syncrétisme, à l'enrichissement de la religion romaine. Dans le polythéisme, l'introduction de nouvelles divinités est très souvent admise, surtout quand celles-ci répondent très bien aux attentes de la population. Si par exemple Isis d'origine égyptienne avait une place importante à Rome, c'est en partie en raison de la forte dévotion que les armateurs lui manifestaient. Reconnue protectrice de la navigation<sup>24</sup>, elle avait gagné l'admiration de cette catégorie professionnelle qui, par ailleurs, avait longtemps assuré la prospérité de la ville. C'est grâce à

<sup>21</sup> - L'initiation au culte de Mithra comportait sept étapes qui correspondent chacune à un astre ou une divinité tutélaire. Ainsi le Soldat, situé au troisième degré de l'initiation, recevait une marque sur une partie du corps et probablement au front pour signifier son baptême. Au sujet de l'initiation au culte mithriaque, voir Luc Renaut, « les initiés au culte de Mithra étaient-ils marqués au front ? pour une relecture de Tertullien, *De praescr.* 40,4 » pp.171-176.

<sup>22</sup> Lavagne Henri, 1975, « Pour une problématique nouvelle des recherches sur la religion de Mithra. Le IIe congrès international d'études mithriaques », *Mélanges de l'école française de Rome*, 87-2 ,p. 1141

<sup>23</sup> La victoire d'Aurélien sur la reine Zénobie met fin temporairement à une période de crise. L'empereur remet de l'ordre dans le pays en décidant d'instaurer un culte unique pour renforcer l'unité des citoyens impériaux. En effet, chaque province, sans abandonner ses cultes locaux, pouvait rallier par effet de syncrétisme au *Sol Invictus* institué par l'empereur. Le *Sol invictus* d'Aurélien pouvait être assimilé au dieu solaire Mithra d'abord par rapport au succès qu'ils ont eu auprès de l'armée romaine, ensuite par rapport au sujet de la date de la célébration de la naissance du dieu Soleil (*dies natalis Solis Invicti*), le 25 décembre. Enfin par rapport au lien que le dieu Mithra avait avec le Soleil : ce dernier lui aurait demandé de sacrifier un taureau afin de vivifier le monde, après quoi il devenait *invictus* en retournant au ciel. C'est dire donc que les adeptes de Mithra connaissaient déjà les bases du culte du *Sol Invictus* d'Aurélien.

<sup>24</sup> - Malaise Michelle, 1972, « Les conditions de pénétration et de diffusion des cultes égyptiens en Italie », in *Études préliminaires aux religions orientales dans l'empire romain*, Tome 22, Brill, Leiden.

cette fonction protectrice que le *navigium Isidis*, dont nous avons parlé plus haut et dont Apulée a relaté le déroulement<sup>25</sup>, était célébré en son honneur.

De plus, ces cultes avaient apporté un élément très important dans la vie religieuse des Romains : le mystérieux. Si dans la religion ancestrale l'action attribuée aux dieux était souvent ordinaire ou très peu étrange, les cultes étrangers, quant à eux, offraient des manifestations qui transcendaient l'habituel. C'est pourquoi dans la mentalité de la masse, il s'agissait de cultes à miracles. C'est ainsi, par exemple, que les Romains croyaient que Marc-Aurèle devait sa victoire contre les Quades à l'intervention divine par le concours d'un mage égyptien. Sur ce chapitre, Dion Cassius raconte :

Or, tandis que les Romains étaient réduits à la dernière extrémité par la fatigue, les blessures, le soleil et la soif, ne pouvant ni combattre ni faire retraite, et qu'ils se tenaient à leurs rangs et à leur poste, dévorés par la chaleur, tout à coup des nuages s'assemblèrent en grand nombre, et il tomba des flots de pluie, non sans une intervention divine ; car, dit-on, un mage égyptien, Arnuphis, qui était avec Marc-Antonin, invoqua par des enchantements plusieurs autres génies, et principalement Mercure Aérien, et, grâce à eux, amena la pluie.<sup>26</sup>

L'autre avantage de ces cultes est qu'ils avaient, par l'incitation à l'exercice individuel à la spiritualité, raffermi la ferveur des Romains. Auparavant, ces derniers pensaient qu'il fallait une grande cérémonie publique célébrée par tout un sacerdoce pour gagner la faveur d'une divinité. La prière adressée à la divinité en question concernait généralement toute la cité. Autrement dit, les prières et les préoccupations individuelles n'étaient pas prises en compte dans ces grandes cérémonies. Mais à la différence de la religion romaine qui avait un caractère public, les cultes étrangers poussaient à une spiritualité individuelle, donnant ainsi aux adeptes l'impression d'être plus proches des dieux. Par exemple, le christianisme incarne une filiation très proche entre Dieu et l'humanité. De ce fait ses adeptes pouvaient désormais s'adresser à cette divinité sans intermédiaire d'un prêtre et sans avoir forcément recours à un rituel particulier. De même les initiés aux cultes d'Isis, convaincus de l'omniprésence, de l'omnipotence et de l'omniscience de la déesse<sup>27</sup>, l'imaginaient certainement très proche d'eux.

<sup>25</sup> - Apulée, *L'Âne d'or ou les métamorphoses*, XI, 8-10.

<sup>26</sup> - Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXI, 8

<sup>27</sup> - Comme en témoigne Plutarque, les adeptes d'Isis la croyaient immortelle et dotée des tous les pouvoirs inaccessibles aux humains. Une inscription dont il fait mention dans le *De Iside et Osiride* 9, illustre bien ces attributs de la déesse. Celle-ci mentionne : « Je suis tout ce qui a été, qui est et qui sera... »

Il apparaît donc que, par le phénomène du syncrétisme, d'une religion ordinaire, la religion romaine passait au stade de religion à mystères. C'est pourquoi, constatant ce syncrétisme doublé de mysticisme, Apulée, dans ses *Métamorphoses*, fait sauver le héros Lucius par la déesse Isis. Pour traduire le caractère universel de cette religion désormais syncrétiste, il fera dire à son héros qui était grec d'origine venu dans le temple d'Isis à Rome rendre hommage à la déesse : « Étranger certes dans ce sanctuaire, mais chez moi par la religion ». <sup>28</sup>

En définitive, on pourra retenir que certains cultes étrangers, quoique leurs rituels demeurent mystérieux, étaient très utiles à Rome. Facteurs d'union et de fraternité nationales, ils contribuaient en même temps à la stabilité politique et à l'enrichissement de la religion romaine. Cependant, tous les cultes étrangers ne se pratiquant pas de la même façon et n'ayant pas des mêmes orientations, certains pouvaient ainsi aller à l'encontre des valeurs culturelles ou des principes étatiques romains. Ils constituaient dès lors un danger pour cet État très regardant sur la sauvegarde des valeurs ancestrales et le maintien de l'ordre public.

## **2. Danger des religions étrangères**

En dépit de sa brutalité, la puissance romaine avait su bien s'adapter aux traditions des autres peuples. Déjà pendant les époques royale et républicaine, la fusion des cultures italiques avait contribué à l'affermissement de la nation italienne. Cependant le contexte sociopolitique de l'Empire était bien différent de celui des deux périodes précédentes. L'empire englobait des nations différentes et parfois très peu dociles à la politique impérialiste de Rome. Dès lors, l'intégration de certains éléments culturels étrangers, tels que les cultes religieux, pouvait, dans une certaine mesure, compromettre l'équilibre socioculturel et politique longtemps souhaité par l'État romain.

### **2. 1. Danger pour la religion romaine**

L'extension de Rome en empire avait sans doute consolidé le contact avec des religions étrangères. L'attachement aux choses religieuses aidant, la population romaine n'avait pas alors tardé à intégrer des cultes étrangers à ses traditions. Or à cette époque, l'élite romaine, à travers l'instauration du culte impérial<sup>29</sup>, cherchait à avoir une certaine mainmise

---

<sup>28</sup> - Apulée, *L'Âne d'or ou les Métamorphoses*, XI, 26

<sup>29</sup> - À son accession au pouvoir, Auguste, par le fait de diviniser Jules César, fut, lui aussi, hissé au rang des dieux, du moment qu'il était le fils adoptif de ce dernier. À sa mort, son successeur Tibère crée un ordre de

sur le domaine religieux. Dès lors ces cultes dont la pratique se répandait peu à peu à Rome restaient une réelle préoccupation.

Bien avant l'instauration du culte impérial, les Romains s'inquiétaient déjà des proportions que prenait l'adoration des dieux étrangers à Rome. Le principal souci des autorités était que les cultes étrangers risquaient de supplanter la religion romaine si rien n'était fait pour en limiter les pratiques. C'est ainsi que, inquiet de l'influence des cultes égyptiens, Virgile remarquait vers la fin de la République que « des monstres divins en tous genres, et Anubis, qui aboie, menacent de leurs traits Neptune, et Venus et Minerve. »<sup>30</sup>

Le souci qu'engendrait cette affluence massive des cultes étrangers va ainsi pousser les autorités à prendre des mesures assez drastiques. L'empereur Tibère, craignant que ces pratiques religieuses étrangères ne dénaturent la religion romaine, s'attêlera à les combattre tout au long de son règne. Là-dessus, Suétone écrit :

Il interdit les cérémonies des cultes étrangers, les rites égyptiens et judaïques. Il obligea ceux qui étaient adonnés à ces superstitions de jeter au feu les habits et les ornements sacrés. [...] Il bannit aussi les astrologues; mais il leur pardonna, sur la promesse qu'ils lui firent d'abandonner leur art.<sup>31</sup>

À côté de ces cultes plus ou moins admis, émergeait une nouvelle religion dont la dangerosité pour la religion traditionnelle romaine ne faisait nul doute. Il s'agit bien sûr du christianisme. En effet, si l'adoption de nouveaux cultes contribuait à l'enrichissement de cette dernière, le cas du christianisme avait un effet tout à fait opposé. À considérer la doctrine de cette nouvelle religion, son expansion était en fait synonyme de l'extinction de la religion romaine. Contrairement au polythéisme, le christianisme prétendait la perfection et l'exclusivité, avançant qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que tout autre culte relève de la superstition. Ainsi sa doctrine non seulement rejetait toute la religion romaine mais aussi s'opposait au culte impérial, l'un des piliers du pouvoir.

À cette opposition assez offensante des chrétiens, s'ajoutait un fait totalement inadmissible aux yeux des Romains : l'une des principales missions de la nouvelle religion constituait à supplanter la religion romaine, jadis très enracinée dans la culture italique. Cette

---

prêtres, les *sodales augustales*, pour lui rendre des honneurs divins, ainsi qu'à sa famille les *Julii*. De là naît le culte impérial qui permettait non seulement de consolider le pouvoir de l'empereur et de réunir tous les peuples sous contrôle romain autour de ce culte considéré comme le plus obligatoire par l'autorité politique.

<sup>30</sup> - Virgile, *Énéide*, VIII, 696-706.

<sup>31</sup> - Suétone, *Vie de Tibère*, XXXVI, 1-2.

propension à bouleverser l'ordre religieux longtemps établi reste d'ailleurs l'une des raisons des sanglantes persécutions auxquelles les chrétiens seront par la suite sujets.

## 2. 2. Danger politique

La religion était chez les Romains un outil servant à assurer la sécurité et le succès de l'État. C'est pour cette raison que, bien que n'étant pas une doctrine englobante, discutée, définie et fixée par des spécialistes depuis des siècles, cette religion était encadrée par le sénat qui la voulait publique et traditionnelle. C'est ainsi qu'en matière de foi, on distinguait la *religio* (la religion publique incluant le respect scrupuleux des rites ancestraux) de la *superstitio* (l'attachement personnel et parfois crédule à une divinité). Pour bien nuancer ces deux termes Cicéron explique que : « Entre *superstitio* et *religio*, [...] le premier de ces vocables désigne une faiblesse, le second un mérite. »<sup>32</sup>

Comme il est constaté plus haut, cette religion était très tolérante ; mais ce, tant que les pratiques et les cultes étrangers qu'elle intégrait étaient en accord avec le *mos majorum*, c'est-à-dire la tradition des ancêtres. Autrement, le sénat se chargeait d'interdire tout rite en désaccord avec la tradition ancestrale, comme il en était des bacchanales en 186 av. J.-C.<sup>33</sup>. Jugé orgiaque et dangereux pour l'ordre public et la cité toute entière, ce culte étranger fut violemment condamné par les autorités romaines. À ce sujet, Tite-Live écrit :

On convint en outre de faire rechercher soit à Rome, soit dans tous les villages voisins, les prêtres ou prêtresses qui présidaient à ces sacrifices, pour les mettre à la disposition des consuls, et de faire publier dans la ville ainsi que dans toute l'Italie un édit portant défense à tous les initiés aux mystères de Bacchus de se réunir et de se rassembler pour célébrer cette cérémonie ou toute autre semblable. Avant toutes choses, on devait poursuivre ceux qui se réuniraient ou s'engageraient par des serments pour attenter à l'honneur ou à la vie des citoyens. Telle fut la substance du sénatus-consulte.<sup>34</sup>

Cet épisode de l'histoire de la religion romaine montre alors à suffisance que les Romains pouvaient juger dangereux les rites étrangers. Pendant l'époque impériale, ce danger était permanent au point d'inquiéter la classe politique ; et ce, du simple citoyen à l'empereur. En effet selon la croyance populaire, les astrologues étrangers avaient le pouvoir de connaître l'avenir. De ce fait, ils étaient beaucoup consultés par les citoyens romains aspirant aux

<sup>32</sup> - Cicéron, *De natura deorum*, I, 28

<sup>33</sup> - Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIX, 8

<sup>34</sup> -Ibid., 14

honneurs et au pouvoir. Dès lors leurs prédictions pouvaient facilement troubler l'ordre public ou pousser les citoyens trop ambitieux à s'opposer au pouvoir.

Ressenti même dans les hautes sphères du pouvoir, le danger que représentaient les cultes étrangers s'expliquait par les nombreux complots qu'ils alimentaient. Tacite raconte que Libo Drusus, se fiant aux promesses des astrologues Chaldéens et aux mystères de la magie, complota contre l'ordre établi. Un tel acte irrita tellement le sénat et l'empereur Tibère que, conscient de la gravité de son délit et pour échapper à la condamnation, Libo Drusus se donna la mort.<sup>35</sup> Il semble aussi que c'est la foi en ces cultes qui avait motivé le courage d'Othon à aspirer au pouvoir. Comme le mentionne Tacite :

Les astrologues le pressaient de leur côté : ils avaient vu dans le ciel des révolutions nouvelles, et ils annonçaient une année glorieuse pour Othon : espèce d'hommes qui trahit la puissance, trompe l'ambition, et qui toujours proscrite dans Rome s'y maintiendra toujours.<sup>36</sup>

Donnant foi à cette prophétie et surtout aux paroles de Ptolémée, un devin étranger qui lui prédisait qu'il était appelé à l'empire, d'intrigue en intrigue, ce jeune homme finit par ravir le pouvoir des mains de l'empereur Galba.<sup>37</sup>

Il ressort donc que les éléments religieux importés à Rome pouvaient constituer un sérieux problème pour le maintien de la stabilité politique. Mais, parce que pratiqués par des étrangers en quête de fortune et de bien-être, ces cultes ne pouvaient non plus manquer d'être nuisibles pour la société.

### **2. 3. Danger social**

L'adoption des cultes étrangers s'avérait parfois très dangereux pour la société romaine. En dehors du fait qu'ils écartaient le peuple de ses traditions ancestrales, ces cultes étaient parfois un moyen pour les étrangers d'escroquer les Romains. Flavius Josèphe reconnaît d'ailleurs que certains Juifs utilisaient leur religion pour soutirer aux riches leurs biens. À ce propos, il écrit :

Il y avait un Juif qui avait fui son pays parce qu'il était accusé d'avoir transgressé certaines lois et craignait d'être châtié pour cette raison. Il était de tous points vicieux. Établi alors à Rome, il feignait d'expliquer la sagesse des lois de Moïse. S'adjoignant trois individus absolument semblables à lui, il se mit à fréquenter Fulvia, une femme de la noblesse, qui s'était convertie aux lois du judaïsme, et ils

<sup>35</sup> - Tacite, *Annales*, II, 27 et 32.

<sup>36</sup> - Tacite, *Histoires*, I, 22.

<sup>37</sup> - Tacite, *Histoires*, I, 22.

lui persuadèrent d'envoyer au temple de Jérusalem de la pourpre et de l'or. Après les avoir reçus, ils les dépensèrent pour leurs besoins personnels, car c'était dans ce dessein qu'ils les avaient demandés dès le début.<sup>38</sup>

En plus de ce fait, il semble que la pratique de ces cultes donnait une certaine ascension des étrangers sur les Romains. À en croire Valère Maxime, les devins Chaldéens, du fait de leur charlatanisme, avaient tellement gagné l'estime du peuple qu'ils étaient même plus écoutés que les autorités publiques. C'est en raison de leur notoriété excessive qu'ils furent sommés de quitter Rome sous le consulat de M. Popilius Laenas. Sur ce sujet, cet écrivain romain écrit :

C. Cornélius Hispalus, préteur pérégrin, enjoignit par un édit aux Chaldéens de sortir, dans les dix jours, de Rome et de l'Italie, parce que, par une trompeuse interprétation des astres, ils abusaient les esprits faibles et sots au profit de leur charlatanisme.<sup>39</sup>

En plus d'exposer les Romains à l'escroquerie des étrangers, ces cultes occasionnaient également la corruption des mœurs de la cité. Il est vrai que les Romains toléraient les autres religions qu'ils considéraient avec beaucoup de respect. Cicéron dira d'ailleurs : « À chaque cité sa religion, Laelius, et à nous la nôtre. »<sup>40</sup> Mais il était hors de question pour eux de les laisser dénaturer leurs traditions ancestrales. C'est pourquoi, sentant les influences négatives du culte de Jupiter Zabazius, ses adeptes furent expulsés de Rome. Sur ce, Valère Maxime écrit : « Le même préteur voyant des Juifs s'efforcer de corrompre les mœurs romaines par l'introduction du culte de Jupiter Sabazius les força à retourner dans leurs foyers. »<sup>41</sup>

Mais l'exemple le plus marquant de culte reconnu dangereux pour la société et auquel les Romains ont dû faire face est le culte de Bacchus. Originnaire de la Grèce antique, ce culte était à ses débuts fait en l'honneur du dieu du vin, d'où les beuveries dont la célébration constituait une occasion à Rome. Mais, selon Tite-Live, un Grec l'aurait dénaturé en le rendant plus occulte et tout à fait orgiaque. Dès lors sa pratique autorisait des vices allant des immoralités sexuelles aux meurtres. Pour en décrier les excès, il écrit :

Les vapeurs de l'ivresse, l'obscurité de la nuit, le mélange des sexes et des âges eurent bientôt éteint tout sentiment de pudeur, et l'on s'abandonna sans réserve à toutes sortes de débauches; chacun trouvait sous sa main les voluptés qui flattaient le plus les penchants de sa nature. Le commerce infâme des hommes et des femmes n'était pas le seul scandale de ces orgies; c'était comme une sentine impure d'où

<sup>38</sup> - Flavius Josèphe, *Antiquité judaïques*, XVIII, 81-82.

<sup>39</sup> - Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, I, 3, 3

<sup>40</sup> - Cicéron, *Pour Flaccus*, 69

<sup>41</sup> - Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, I, 3, 4

sortaient de faux témoignages, de fausses signatures, des testaments supposés, de calomnieuses dénonciations, quelquefois même des empoisonnements et des meurtres si secrets, qu'on ne retrouvait pas les corps des victimes pour leur donner la sépulture.<sup>42</sup>

Aux yeux de la société romaine, cette nouvelle manière de célébrer les bacchanales était en contradiction avec les valeurs ancestrales. Contrairement à ce que voudraient la *virtus*, la *fides* et la *pietas*, les trois vertus cardinales et socle de la société romaine, cette pratique religieuse œuvrait non seulement à ôter de l'homme toute moralité, mais aussi à encourager ses instincts les plus sombres et bestiaux.

À tout cela s'ajoute que ces cultes détournaient parfois les Romains de leur culture, les poussant à adopter des attitudes tout à fait étranges. Si l'on en croit Properce, le culte d'Isis et son clergé, en incitant à préférer les perversions isiaques aux devoirs conjugaux, détournaient les femmes de leur tradition. À ce propos il écrit : « Voici encore les tristes solennités d'Isis, et ma Cynthia a déjà passé dix nuits loin de moi »<sup>43</sup>. Pour traduire sa colère contre cette déesse étrangère, il laisse entendre : « Pourquoi venir à Rome de ces contrées lointaines ? pourquoi condamner nos femmes à un repos sans amour ? » Ovide, de son côté, comptait même le culte d'Isis parmi les astuces qu'utilisaient les femmes pour écarter les amants tenaces.<sup>44</sup>

En somme, il est à retenir que la pratique de certains cultes étrangers était très préoccupante chez les Romains. Très fiers de leur religion ancestrale, qui d'ailleurs était en adéquation avec les valeurs socioculturelles et socle du pouvoir, ces derniers, notamment l'élite politique, n'entendaient pas s'en défaire au profit de nouvelles religions. Autrement, ces Romains, romanistes de surcroît, rompraient ouvertement avec la tradition à laquelle ils devaient le savoir et le savoir-faire qui les distinguaient des autres peuples.

## Conclusion

Au terme de cette étude, retenons que, à son apogée, la civilisation romaine s'était enrichie de plusieurs éléments culturels étrangers. Sa religion, jadis traditionnelle et se voulant originale, n'avait pas échappé à l'invasion de toutes sortes de cultes venus des contrées voisines. Bacchanales, culte d'Isis, de Cybèle, de Mithra, astrologie et magie des Chaldéens, judaïsme et christianisme avaient tous pris racine dans la Rome impériale.

<sup>42</sup> Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIX, 8

<sup>43</sup> Properce, *Élégies*, II, 33, 1-20

<sup>44</sup> Ovide, *Les amours*, I, 8, 73-74

Vu que les divinités ancestrales semblaient parfois être indifférentes au sort des hommes, ces cultes étrangers, réputés être garants du bien-être et de la continuité de la vie dans l’Au-delà, restaient de ce fait une aubaine pour la grande majorité de la population. À voir l’attachement des Romains à ces cultes, il semble même que ces derniers étaient considérés comme de vrais porteurs de réponses aux nombreuses préoccupations humaines. Or une puissance impérialiste qui aspire à la perpétuité ne saurait se déposséder de son patrimoine culturel au profit de celui d’une autre puissance ; d’où l’inquiétude que suscitait l’affluence massive et parfois incontrôlable de ces cultes étrangers à Rome. Aussi autorités religieuses et politiques et tout défenseur de la culture romaine soucieux de préserver leurs traditions s’étaient-ils investis à lutter pour en limiter les influences.

De tout cela, il ressort donc que la question des cultes importés était très problématique à Rome. Si certains les trouvaient utiles, voire nécessaires, d’autres en revanche y voyaient les signes précurseurs de la dépravation de la romanité. Cette opposition traduit, du reste, le contraste entre la volonté du peuple, en éternelle quête de mieux-être, et le devoir de l’État, toujours soucieux de contrôler pour garantir la stabilité.

## BIBLIOGRAPHIE

### - Sources anciennes

Apulée, *L’Âne d’or ou les métamorphoses*, Trad. de Pierre Grimal, Paris, Gallimard, 1975.

Cicéron, *De natura deorum*, trad. de Charles APPUHN, Paris, Garnier 1935.

Cicéron, *Des lois*, (version électronique

[http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/cicero\\_loisII/lecture/2.htm](http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/cicero_loisII/lecture/2.htm), consulté le 08/01/2022)

Cicéron, *Plaidoyer pour Flaccus*, (version électronique

[http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/cicero\\_pro\\_flacco/lecture/default.htm](http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/cicero_pro_flacco/lecture/default.htm) consulté le 03/03/2022)

Dion Cassius, *Histoire romaine*, (version électronique

[http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/dion\\_cassius\\_hist\\_rom\\_41/lecture/default.htm](http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/dion_cassius_hist_rom_41/lecture/default.htm) consulté le 03/02/2022)

Flavius Josephe, *Les Antiquités judaïques*, (version électronique

[http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/flavius\\_ant\\_judaïques\\_01/lecture/default.htm](http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/flavius_ant_judaïques_01/lecture/default.htm) consulté le 14/01/2022)

Ovide, *Les amours*, trad. d’Henri Bornecque, Paris, Belles Lettres, 1930.

Ovide, *Fastes*, trad. de R. Schilling, Paris, Belles Lettre, 1992.

- Pline l' Ancien, *Histoire naturelle*, Paris, Belles Lettres, 1963.
- Plutarque, *Sur Isis et Osiris*, trad. de Christian Froidefond, Paris, belles Lettres, 1988.
- Properce, *Élégies*, (version électronique  
[http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/Properce\\_elegiesI/lecture/default.htm](http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/Properce_elegiesI/lecture/default.htm) consulté le 21/01/2022).
- Suétone, *Vie de Tibère*, (version électronique  
[http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/suet\\_viesIII/lecture/default.htm](http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/suet_viesIII/lecture/default.htm) consulté le 25/03/2022).
- Tacite, *Annales*, trad. de Pierre Grimal, Folio classique, 1993.
- Tacite, *Histoires*, trad., d'Henri Bornecque, Paris, Classiques Garnier, 1954.
- Tertullien, *De la couronne du soldat*, (version électronique consulté le 05/07/2022  
<http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/tertullien> )
- Tite-Live, *Ab urbe condita*, trad., d'Eugène LASSERRE, Paris, Classiques Garnier, 1949.
- Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, trad. de M. NISARD, Paris, Garnier, 1935.
- Virgile, *Énéide*, trad. de Denis GUENOUN, Bouches-du-Rhône, Actes du Sud, 1982.

#### - Sources modernes

- Cumont Franz, 1963, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, Librairie orientale, Paul Geuthner.
- Lavagne Henri, 1975, « Pour une problématique nouvelle des recherches sur la religion de Mithra. Le IIe congrès international d'études mithriaques », *Mélanges de l'école française de Rome*, 87-2, p. 1141.
- Kaabia Ridha, 2015, « La fête publique de la *lavatio* de la *Magna Mater* à Carthage d'après Augustin (*De Civitate Dei*, II, 4) » in : Colloque : *Le cérémonial dans les sphères politiques et religieuses à travers les âges*, Tunis, 19-21.
- Malaise Michelle, 1972, « Les conditions de pénétration et de diffusion des cultes égyptiens en Italie », in : *Études préliminaires aux religions orientales dans l'empire romain*, Tome 22, Brill, Leiden.
- Stern Henri, 1968, « La date de la fête d'Isis du mois de Novembre à Rome. » In : *Comptes rendus des séances de l'Académie et des Inscriptions et Belles-Lettres*, N.1, p. 43-50.
- Turcan Robert, 2004, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, Belles Lettres.